



VILLE DE

Ploufragan

Vu SB
05/02/2018

Ploufragan, le 6 février 2018

Service : affaires financières
Affaire suivie par : Claudie GICQUEL
Tél. 02 96 78 89 19
Courriel : finances@ploufragan.fr
-Vos réf. 2017-0018
GR/2017-690

Madame Sophie BERGOGNE
Présidente
Chambre Régionale des comptes de Bretagne
3, rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES CEDEX

ARRIVÉE DU

09 FEV. 2018

C.R.C. BRETAGNE

Enregistré au Greffe le :

09 FEV. 2018

Objet : Observations définitives

LRAR

Madame la Présidente,

Suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes reçues le 19 janvier 2018, je viens apporter une réponse écrite à ces observations concernant la commune de Ploufragan.

Résumé :

A noter que comme évoqué dans mon courrier du 19 octobre 2017, l'espace culturel ne comporte pas d'auditorium mais une petite salle de 60 places.

Point 1/1.1 Une commune en développement

Le nombre d'habitants est 11 376 et non 11 764 (comme indiqué page 4 dans le résumé).

Point 1/1.4 Les grands projets d'investissement sur la commune

A noter que l'aménagement de la RD45 n'est pas porté par le Conseil Départemental, il est sous maîtrise d'ouvrage de la ville car situé en agglomération. Donc il faut bien ajouter ce projet pour 1,8 M€ aux projets importants portés par la ville, comme indiqué dans notre première réponse.

Concernant la Rénovation urbaine, le projet prévoit bien la réhabilitation de 277 logements, la démolition de 152 logements sur site. L'objectif de reconstruction est fixé à 232 logements dont 1/5 sur site et 4/5 hors site.

Point 2/2.1 Un règlement intérieur incomplet

Rappel de la réponse faite dans le précédent courrier : Ces éléments sont déjà inscrits dans les lois et règlements. Cela ne nuit pas au fonctionnement des séances de conseil municipal.

Point 3/3.1 Le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget

A noter que notre budget primitif (BP) est voté en N-1, les résultats ne sont donc pas repris au BP mais au budget supplémentaire après vote du compte administratif. Et à ce moment là les excédents sont présentés comme tels et repris au budget supplémentaire.

3/3.2 Un taux d'exécution faible en dépense de fonctionnement

Notre taux de réalisation du budget de fonctionnement avait été évalué à 90% en 2010 lors du précédent contrôle avec un autre mode de calcul excluant le chapitre 67

n'appelant pas de remarque particulière. Avec le mode calcul utilisé lors de ce contrôle, il aurait été de 64.6%. Aujourd'hui il varie entre 68% et 72%. Cette pratique date du début des années 2000 et n'a jamais fait l'objet d'observations.

Il sera mis fin à la pratique d'inscriptions de dépenses exceptionnelles au budget primitif et le résultat de fonctionnement sera affiché dès la reprise des résultats lors du budget supplémentaire car nous votons notre budget en N-1

Point 5/5.3

La hausse des charges de personnel est liée notamment aux TAP et autres dépenses mises à la charge des collectivités locales (passeport, carte nationale d'identité) peu compensées.

Point 5/5.4.3 Le nouveau PPI pour 2014-2020

Le nouveau PPI 2014-2020 affichait 17.2M€ de dépenses et 17.4M€ lors du débat d'orientation budgétaire(DOB) 2017.

Point 5/5.7 Une trésorerie devenue pléthorique et non optimisée

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement qui était prévu et qui va être réalisé, le montant de la trésorerie va diminuer mécaniquement. Même si nous dégageons de l'excédent, il permettra d'autofinancer les nouveaux projets et d'avoir moins recours à l'emprunt comme le préconise la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Point 5/5.9 Conclusion sur la situation financière

La ville rentre dans une période de forts investissements après des décalages dans certains projets qui vont aujourd'hui entrer en phase de réalisation. Par conséquent sur la base de notre prospective, des arbitrages vont avoir lieu concernant les financements de ces projets afin de temporiser entre emprunt et autofinancement pour amortir les investissements et résorber l'excédent.

Point 6/6.3 La stabilité des effectifs

Nous confirmons que l'annexe du compte administratif « Etat du personnel » présente bien le nombre d'emplois pourvus en terme d'E.T.P (Equivalent Temps Plein).(cf pièce jointe N° 1 annexe IV C1 de 2 pages)

Point 6/6.4 La durée du temps de travail

Comme précisé dans ma précédente réponse, il est pris note de la recommandation. Une réflexion sera engagée.

Annexe 1 Exécution budgétaire (pour modification)

Tableau : au niveau de la partie budget supplémentaire : les montants indiqués correspondent au total budget primitif plus budget supplémentaire.

Budget supplémentaire : en 2014 ligne « dt inscription d'une charge exceptionnelle » : le montant indiqué est 3 364K€ au lieu de 3 627K€. Puis ligne « prévision d'utilisation du solde d'exécution » le montant indiqué est « montant non indiqué » or il figure bien au BS pour 4 428K€.

Annexe 2 – La reprise résultats (en pièce jointe N° 2) (pour modification)

Restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, en mes salutations distinguées.

Rémy MOULIN,


Maire



PS n°1

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Directeur général des services	A	1	1	-
SECTEUR ADMINISTRATIF				-
Attaché principal	A	7	2	-
Attaché			5	-
rédaeteur	B	7	4	-
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe			4	-
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	20	5	-
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe			8	-
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe			2	-
TOTAL (1)		35	31	-
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	2	2	-
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	8	5	-
Technicien principal de 2 ^{ème} classe			2	-
Agent de maîtrise principal	C	13	8	-
Agent de maîtrise			1	-
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe			16	-
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	63,05	7	-
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			13	-
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			24,05	2,85
TOTAL (2)		86,05	78,05	2,85
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe			1	-
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	8	2	-
ATSEM de 1 ^{ère} classe			5	-
TOTAL (3)		8	8	-
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des A.P.S. principal 1ère classe	B	3	2	-
Educateur des APS			0	-
TOTAL (4)		3	2	-

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
SECTEUR CULTUREL				
Bibliothécaire	A	1	1	-
Assistant de conservation principal 1 ^{re} cl	B	6	1	-
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} cl			2	-
Assistant de conservation			2	-
Adjoint du patrimoine de 1 ^{re} classe	C	6	4	-
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe			1	-
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	5.855	1.18	0.18
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe			4.512	2.512
TOTAL (5)		18.855	16.692	2.692
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de police municipale	B	1	1	-
Brigadier chef principal	C	2	1	-
Brigadier			0	-
Gardien			0	-
TOTAL (6)		3	2	-
ANIMATION				
Animateur principal de 1 ^{re} classe	B	5	2	-
Animateur principal de 2 ^{ème} classe			1	-
Animateur			2	-
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	C	24	2	-
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe			7	-
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe			13	-
TOTAL (7)		29	27	-

ANNEXES - ETAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Emplois non cités				
TOTAL ()				

TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7)		182,91	164,74	5,542
--------------------------------------	--	---------------	---------------	--------------

AGENTS NON TITULAIRES (CDI)	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
Adjoints techniques 2 ^{ème} cl (0.75 ETP)	C	EDUC	-	Loi 12/03/12
Assistants d'enseignement artistique principaux 2 ^{ème} classe (1.97 ETP)	B	CULT	-	Loi 12/03/12
TOTAL (2.72 ETP)				

ANNEXES - ETAT DU PERSONNEL

CREATION D'EMPLOIS 5,10	SUPPRESSION D'EMPLOIS 2	SOLDE AU 31/12/(N-1) + 3,10
-----------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

- 190 -

ANNEXE 2 - LA REPRISE DES RESULTATS

Modifications 2015 et 2016

BUDGET PRINCIPAL(en €)	2015	2016 CA PROVISOIRE
	Délibération 15/06/2016	
Résultat fonctt cumulé (avec RAR)n-1	6 043 571	7 027 489
Résultat invest cumulé (avec RAR)n-1	- 970 961	- 1 147 498
Résultat cumulé n-1 reporté	5 072 610	5 879 989
Recettes de fonctt (réelles et ordre)	13 769 076	13 685 002
Rattachement	182 982	175 901
Dépenses de fonctt (réelles et ordre)	- 11 633 617	- 11 726 432
Rattachement	- 363 562	- 343 628
Résultat de l'exercice	1 954 879	1 790 843
Résultat de clôture en fonctionnement	7 027 489	7 670 832
Recettes d'investt (réelles et ordre)	2 203 385	2 418 846
Dt excédent fonct capitalisé -c/1068 (1)	970 762	1 147 498
Reste à réaliser	101 231	85 575
Dépenses d'investt (réelles et ordre)	- 2 380 821	- 2 735 701
Reste à réaliser	- 169 642	- 253 764
Résultat de l'exercice (sans RAR)	- 177 436	- 316 845
Résultat de l'exercice (avec RAR)	- 245 847	- 502 733
Solde d'exécution n-1 (hors RAR)	- 901 650	- 1 079 087
Résultat de clôture en investissement		
=besoin de financement en investt(1)	- 1 147 498	- 1 563 820
Résultat de clôture des deux sections	5 879 989	6 274 901
<i>(1) le besoin de financement de la section d'investissement de l'année "n" est couvert intégralement par le compte 1068 en "n+ 1"</i>	1 147 498	